

Comité de liaison TramCité

Compte-rendu de rencontre

Date : 22 juin 2026, de 18 h 30 à 21 h

Lieu : Édifice Price, 65 rue Sainte-Anne, Québec, QC G1R 3X5

Table des matières

1. Participants	2
2. Sommaire des discussions	3
2.1 Mot de bienvenue.....	3
2.2 Rappel du rôle du comité de liaison	3
2.2 Sommaire de la rencontre.....	3
3. Période de questions.....	4
4. Activité de priorisation	8
4.1 Priorités identifiées – Phase de construction	8
4.2 Priorités identifiées – Phase de mise en service	9

1.Participants

Membres de CDPQ Infra présents :	- Jean-Philippe Pelletier, vice-président TramCité, CDPQ Infra - Édouard Garneau, directeur adjoint, Affaires publiques, CDPQ Infra - Céline Schaldembrand, conseillère, relations avec la communauté, CDPQ Infra - Raphaël Boies, conseiller aux relations avec la communauté, CDPQ Infra
Membres de la Ville de Québec présents :	- Cynthia Grenier, conseillère en communication, Ville de Québec
Participant(e)s :	- Catherine Arrouart, présidente, Conseil de quartier du Cap-Rouge - Nicolas Gagnon, président, Conseil de quartier du Plateau - Amélie Laliberté, présidente, Conseil de quartier de Saint-Louis - Janet Drury, présidente, Conseil de quartier de Sillery - David Breton Saint-Jean, administrateur, Conseil de quartier de Saint-Sacrement - Mathis Gagnon, administrateur, Conseil de quartier de Montcalm - Anthony Cadoret, président, Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste - Claudia Bennicelli, administratrice, Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire - Kendra Bédard, vice-présidente, Conseil de quartier de Saint-Roch - Pieter Agneessens, administrateur, Conseil de quartier du Vieux-Limoilou - Lukasz Michalski, vice-président, Conseil de quartier de Lairet - Alexandre Bourque, directeur planification et stratégie, Centraide - Boufeldja Benabdallah, commissaire, Commission consultative pour une ville inclusive - Rachel Ruest, commissaire, Commission consultative pour une ville inclusive - Véronique Vézina, directrice générale, Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03 - Éric Genest, adjoint à la Directrice Générale, CIUSSSCN - Frédérik Boisvert, président et chef de la direction, Chambre de commerce et d'industrie de Québec - Mathilde Plante St-Arnaud, propriétaire associée, Café Smith
Absent(e)s :	- Membre représentant le Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy - Membre représentant le Conseil de quartier de la Cité-Universitaire
Animation de l'atelier	- Eva Falk Pedersen, Tact - Laura Fitzback, Tact

2. Sommaire des discussions

2.1 Mot de bienvenue

Tour de table et présentation de l'ordre du jour

M. Édouard Garneau salue les nouveaux membres et présente les intervenants présents.

2.2 Rappel du rôle du comité de liaison

Considérant que de nouveaux membres sont présents, M. Édouard Garneau rappelle le rôle du comité de liaison.

- Les objectifs du comité
 - Présenter les grandes étapes d'avancement du projet
 - Informer sur les travaux en cours et à venir et les mesures d'atténuation mises en place
 - Faire le suivi des plaintes et des mesures correctrices
- Le rôle du membre
 - Contribuer aux échanges du comité en tenant compte des besoins des communautés représentées
 - Partager les informations reçues du comité
- L'engagement du maître d'œuvre
 - Donner de la prévisibilité
 - Maintenir les canaux de communication ouverts tout au long du projet
 - Être à l'écoute

2.3 Sommaire de la rencontre

M. Édouard Garneau explique le déroulement de la soirée indiquant que la séance débutera par une présentation magistrale suivie d'une période de questions. En deuxième partie, des ateliers de travail sont proposés.

Les principaux thèmes abordés lors de la rencontre sont les suivants :

1. Suivi du projet et des travaux
2. Communication des travaux

3. Période de conception détaillée
4. Période de questions et pause santé
5. Atelier de priorisation des préoccupations et plénière

Pour plus de détails, consulter le [document](#) de présentation.

3. Période de questions

Au terme de la présentation, M. Édouard Garneau explique le fonctionnement de la période de questions aux participants. Ces derniers enchaînent ensuite avec leurs questions et interventions à tour de rôle.

Voici un résumé des questions posées lors de la séance et des réponses fournies par les intervenants présents.

Questions	Réponses
1. Est-ce que des plans de mobilité sont prévus dans tous les quartiers?	Les plans seront créés pour tous les secteurs concernés par le tracé, mais ceux-ci sont développés en fonction de l'échéancier des travaux.
2. Est-ce possible de savoir qui sont les membres des comités de bon voisinage qui sont mis en place afin de s'arrimer dans les communications, et y a-t-il des comités pour tous les quartiers?	La mise en place d'un comité de bon voisinage dépend des besoins du secteur et des impacts des travaux. Il permet de : • S'informer sur l'avancement des travaux et les prochaines étapes; • Partager l'expérience du milieu et les préoccupations vécues sur le terrain; • Échanger sur les mesures de cohabitation et de mitigation; • Collaborer à l'identification de solutions favorisant une meilleure cohabitation pendant les travaux. Actuellement, le seul comité de bon voisinage en activité est celui de René-Lévesque. Comme ce sera le cas pour tous les comités de bon voisinage, ce comité a fait l'objet d'un appel à candidatures et la composition du comité est publique, sur le site Web de TramCité. Les comptes-rendus des rencontres s'y trouvent également.
3. Quel est le rayon délimité pour chaque comité de bon voisinage? Par exemple, si un comité de bon	Les comités de bon voisinage sont mis en place pour des secteurs directement touchés par les travaux. Leur composition vise donc principalement les citoyens, commerces, entreprises et organisations qui vivent les impacts du chantier au quotidien. Afin de

voisinage est mis en place pour Saint-Roch, est-ce que les citoyens de Limoilou peuvent y participer?	favoriser des échanges pertinents, le comité concentre ses discussions sur les enjeux propres au secteur concerné. L'entrepreneur responsable des travaux est aussi présent aux rencontres afin de partager des informations d'intérêt, d'entendre les préoccupations des citoyens et d'identifier des pistes de solution.
4. Pour les personnes qui ne se trouvent pas dans la zone délimitée et qui ne peuvent pas poser leur candidature pour les comités de bon voisinage, comment font-elles pour s'informer?	Le comité de bon voisinage est un canal de communication complémentaire aux moyens de communication existants : • Distribution d'avis travaux porte-à-porte ; • Activités d'information ; • Infolettre ; • Site Web TramCité ; • Notifications courriel et SMS. Pour toute question en lien avec le projet, les citoyens peuvent contacter le 311 en tout temps.
5. Quel est le canal de communication privilégié pour les citoyens souhaitant transmettre des commentaires constructifs une fois les travaux complétés?	Les citoyens peuvent toujours communiquer avec le 311 pour soumettre leurs commentaires. Les équipes de la Ville font par la suite des suivis avec les équipes appropriées. Par exemple, pour un problème de poussière, le commentaire sera transmis à l'équipe dédiée à la qualité de l'air, qui pourra s'assurer de prendre le tout en note pour des travaux futurs.
6. Considérant que le 311 n'est pas en service la fin de semaine, mais que certains travaux sont réalisés les samedis et dimanches, comment les citoyens peuvent-ils communiquer avec la Ville pendant ces journées?	Il s'agit d'un excellent point. Nous le prenons en note afin de nous assurer que les citoyens puissent émettre des commentaires lorsque des travaux sont en cours. Un formulaire Web est disponible en toute temps sur le site Web de la Ville pour formuler
7. À quel moment pourrons-nous voir le visuel pour la trémie, considérant que les travaux vont commencer prochainement?	Les aménagements de la trémie seront précisés durant la phase de conception détaillée, réalisée en collaboration avec les fournisseurs retenus. Les travaux peuvent toutefois débuter avant la finalisation de ces éléments, puisque les paramètres techniques requis pour l'excavation sont déjà définis. Les rendus visuels seront partagés lorsqu'ils seront suffisamment avancés.

8. Avec les travaux liés au tunnel, les citoyens du quartier Saint-Jean-Baptiste ont certaines préoccupations par rapport au dynamitage. Pouvez-vous nous expliquer le processus pour cette étape des travaux?	Bien que les méthodes de construction du tunnel ne soient pas encore déterminées, il est essentiel de noter que les opérations de dynamitage sont très bien encadrées. Les fournisseurs sélectionnés sont reconnus dans ce domaine et détiennent une expertise au niveau des risques associés à ce type de travaux. Les méthodes d'excavation du tunnel seront déterminées dans le cadre de la conception détaillée réalisée avec les fournisseurs responsables des travaux. Avant de retenir une méthode, des analyses du milieu sont réalisées afin d'en évaluer les impacts et de définir les mesures d'atténuation appropriées. Les citoyens seront informés des méthodes de construction retenues et pourront échanger avec les équipes du projet dans le cadre du comité de bon voisinage du secteur du tunnel ainsi qu'au moyen d'activité d'information et d'outils de communication diversifiés.
9. Avez-vous commencé à développer le plan de mobilité pour le quartier Saint-Jean-Baptiste en vue des travaux du tunnel?	Oui. Puisque les travaux débiteront prochainement, la planification de la mobilité est déjà bien avancée. L'analyse ne se limite pas au quartier Saint-Jean-Baptiste : elle couvre un rayon d'environ 800 mètres autour du tracé afin de prendre en compte l'ensemble des déplacements dans le secteur.
10. Comment se distinguent les rôles et responsabilités du comité de liaison par rapport à ceux des comités de bon voisinage?	Le comité de liaison est un espace qui rassemble des acteurs à l'échelle du tracé. L'objectif de ce comité est d'offrir un portrait d'ensemble des travaux liés au projet, afin de donner de la prévisibilité sur ce qui s'en vient. Les membres du comité de liaison ont accès à de l'information privilégiée, ils peuvent partager leurs questionnements et ensuite relayer les informations recueillies à leurs réseaux. Les comités de bon voisinage sont pour leur part des instances de proximité liées à des travaux circonscrits à des secteurs spécifiques. L'entrepreneur responsable des travaux du secteur est présent à ces rencontres afin d'informer sur les interventions en cours et d'écouter les préoccupations des citoyens et des parties prenantes qui sont directement concernés par ces travaux.
11. Est-ce que des annonces grand public sont prévues pour les grandes étapes du projet?	Oui, cela fait partie du plan de communication développé pour le projet. L'objectif est de communiquer le plus clairement et le plus proactivement possible avec les citoyens.
12. Si des erreurs sont réalisées pendant les travaux, est-ce que les coûts associés sont assumés par le fournisseur ou par la Ville?	Les contrats avec les fournisseurs prévoient des mécanismes de pénalité et de compensation. Ainsi, si certains travaux ne sont pas conformes aux exigences contractuelles, le fournisseur doit en assumer les coûts.

13. Dans le cadre de la conception détaillée, quelles mesures d'évacuation d'urgence sont prévues dans le tunnel, notamment pour éviter que des personnes à mobilité réduite ne restent coincées dans les wagons, comme cela a déjà été observé ailleurs?	Les mesures d'accessibilité font actuellement l'objet d'analyses afin de valider leur adéquation avec les besoins du milieu. Les installations respecteront l'ensemble des normes et exigences applicables.
14. De quelle manière les citoyens peuvent-ils s'informer sur les entraves en cours?	La section « Entraves et travaux » du site Web de la Ville de Québec présente les principales entraves en cours. En consultant la fiche détaillée d'une entrave, les citoyens peuvent également connaître les détours recommandés, qu'ils se déplacent à pied ou en voiture. En complément, la Ville transmet les informations relatives aux entraves aux applications de mobilité comme Google Maps et Waze, afin de faciliter des déplacements sécuritaires. Les entraves touchant les déplacements à vélo y sont aussi intégrées. D'autres moyens de communication sont prévus pour les personnes n'ayant pas accès aux outils numériques. La Ville poursuit notamment ses envois postaux, organise des séances portes ouvertes et diffuse des communiqués de presse repris par les médias traditionnels. Enfin, des communications ciblées sont réalisées en collaboration avec plusieurs partenaires (santé, scolaire) et avec les villes avoisinantes et Destination Québec Cité afin d'informer les visiteurs.

4. Activité de priorisation

Mme Eva Falk Pedersen présente les objectifs de l'activité aux participants. Ceux-ci sont répartis en quatre groupes de travail afin d'identifier leurs trois principales préoccupations pour orienter les communications de TramCité, selon deux volets : la phase de construction et la phase de mise en service.

4.1 Priorités identifiées – Phase de construction

Groupe 1

- Importance de communications claires, structurées et diffusées par les canaux habituels, notamment les conseils de quartier et les annonces publiques
- Mesures d'atténuation associées à l'augmentation de la circulation dans les quartiers résidentiels
- Impacts sur la qualité de vie pendant les travaux (bruit, poussière)

Groupe 2

- Maintien de la mobilité et de l'accès aux services, incluant une attention particulière aux personnes vulnérables (personnes en situation de handicap, enfants, etc.)
- Préservation des commerces locaux et recours à la main-d'œuvre locale afin de soutenir l'économie
- Développement d'expertises locales en construction

Groupe 3

- Déploiement rapide des plans de mobilité par quartier, en portant une attention particulière à la clarté et à la qualité de la signalisation afin de limiter les risques d'accident
- Mise en place de mesures d'atténuation, notamment en transport collectif (ex. : incitatifs à l'utilisation) et en sécurité (ex. : radar de vitesse)
- Enjeux spécifiques au Vieux-Québec, incluant l'accessibilité aux services et aux établissements scolaires, ainsi que l'attractivité résidentielle

Groupe 4

- Phasage des travaux sur l'ensemble du tracé afin de limiter les impacts sur les commerces et la circulation
- Sécurité des piétons et sensibilisation du public
- Bonnes pratiques des entrepreneurs pour réduire les nuisances (bruit, propreté des chantiers, émissions de CO₂)

4.2 Priorités identifiées – Phase de mise en service

Groupe 1

- Intégration harmonieuse dans l'environnement urbain (aménagement, végétalisation, impacts visuels)
- Accessibilité aux stations, incluant pour les personnes à mobilité réduite
- Fluidité des déplacements et réduction des contraintes liées aux correspondances

Groupe 2

- Sensibilisation des usagers et des automobilistes à la cohabitation avec le tramway pour éviter les accidents
- Communication proactive sur l'utilisation du tramway (tarification, modes de paiement, achat de titres et fonctionnement des stations)
- Bonification et maintien des espaces verts

Groupe 3

- Connectivité entre les différents axes de transport
- Intégration avec les projets de développement urbain
- Accessibilité des stations pour l'ensemble des clientèles (personnes âgées, familles, etc.)

Groupe 4

- Intermodalité, incluant la possibilité de transporter des vélos ou autres moyens de mobilité

- Végétalisation et programmes de verdissement
- Adaptation du réseau de transport collectif afin d'assurer la complémentarité avec le tramway, notamment pour les déplacements multiples et les personnes vulnérables

Mot de la fin :

Les partenaires reviennent sur les principales préoccupations nommées et réitèrent l'engagement de les transmettre aux fournisseurs et aux équipes internes. Les priorités mentionnées feront l'objet de suivi lors des prochaines rencontres du Comité de liaison.